République française
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2016-36
du 3 Octobre 2016

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

DECIDE

De passer une convention avec la Société de Chasse pour la mise à disposition de la cave voutée sous la Mairie, à compter du 26 septembre 2016, dans le but de l'activité associative.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le : 30/09/2016
Transmis en Préfecture le : 04/10/2016
Affichée le : 04/10/2016